



Mairie de Bages

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ
COMMUNE DE BAGES

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le 28/09/2026

ID : 011-211100243-20260922-2026055-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de BAGES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances à l'Espace Daudé de Bages, sous la présidence de M. Jean-Louis RIO.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers à la séance : 13

Nombre de Conseillers excusés : 2

Convocation du 15 septembre 2026

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Henri BASTIDE, Sylvie TESQUIÉ, Alban GROTTI, Émilie EVEILLECHIEN, Michel CELOTTO, Harmonie CASSAN, Charles REALES, Marie-Aude MASCIAS, Henri BUSTO, Francis ZIEGLER, Florence LAFOND, Fabrice BERLAND.

ABSENTS EXCUSÉS : Bénédicte COLOMINE, Cécile JASSIN.

PROCURATIONS : 0

Mme Marie-Aude MASCIAS est nommée secrétaire.

Objet : MISE À JOUR DU RÈGLEMENT ET TARIFS DES LOCATIONS DES SALLES ET DU MATERIEL

Monsieur Le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal, qu'il y a lieu de :

- supprimer la petite salle de l'Espace Louis Daudé des propositions de location pour l'utiliser en lieu de stockage de matériel,
- d'actualiser le règlement et les tarifs
- d'ajouter une caution « nettoyage »

Pour ces motifs, M. le Maire propose :

Bâtiment /matériel	Réservations			Caution	
	Administrés		Extérieurs	Dégâts	Nettoyage
Moyenne Salle Espace Louis Daudé	Journée	280 €	360€ (fêtes familiales, assos. extérieures, expo-vente)	750 €	50 €
			600 € (séminaires/congrès, réceptions/ manifestations professionnelles)		
	Week-end	400 €	510€ (fêtes familiales, assos. extérieures, expo-vente)		
			900 € (séminaires/congrès, réceptions/ manifestations professionnelles)		
Grande Salle Espace Louis Daudé	Journée	380 €	460€ (fêtes familiales, assos. extérieures, expo-vente)	750 €	50 €
			800 € (séminaires/congrès, réceptions/ manifestations professionnelles)		
	Week-end	560 €	670€ (fêtes familiales, assos. extérieures, expo-vente)	750€	50€
			1 300 € (séminaires/congrès, réceptions/ manifestations professionnelles)		

<u>Bâtiment /matériel</u>	<u>Réservations</u>			<u>Caution</u>	
	Administrés		Extérieurs	Dégâts	Nettoyage
Cour et Cuisine Extérieure Espace Louis Daudé (La cuisine extérieure ne peut être louée qu'à condition qu'elle soit louée avec la salle moyenne ou l'ensemble des salles de l'espace Louis Daudé)	Journée	25 €	50 €	750 €	50 €
	Week-end	50 €	100 €		
Ensemble des Salles Espace Louis Daudé	Journée	600€	800€ (fêtes familiales, assos. extérieures, expo-vente)	750 €	50 €
			1 300€ (séminaires/congrès, réceptions/ manifestations professionnelles)		
	Week-end	900€	1000€ (fêtes familiales, assos. extérieures, expo-vente)		
			2 000€ (séminaires/congrès, réceptions/ manifestations professionnelles)		
Foyer de Prat-de-Cest	Journée	280 €	360 €	750 €	50 €
	Week-end	400 €	510 €		
Matériel pour les administrés	À titre gracieux			200 €	50 €

Concernant les associations, les salles seront mises à disposition à titre gracieux. Seules les cautions « dégâts » et « nettoyage » seront demandées.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré :

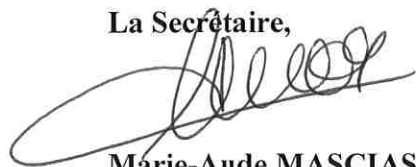
- **APPROUVE** la suppression à la location de la petite salle de l'Espace Louis Daudé
- **INSTAURE** les tarifs proposés par M. le Maire,
- **APPROUVE** les mises à jour du règlement de location,
- **FIXE** la mise en place de ces tarifs à compter du 1^{er} octobre 2026,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Pour : 13

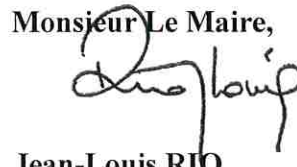
Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

La Secrétaire,

Marie-Aude MASCIAS.



Monsieur Le Maire,

Jean-Louis RIO.

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>